



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 118111

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation actuelle de la profession des éleveurs de porc. Depuis six mois en effet, la hausse des prix des céréales a contribué à augmenter le prix de revient du kilo de porc, alors que, dans le même temps, les cours frôlent un euro, soit 15 à 20 % en dessous du prix de revient. Cette profession, qui a fait de considérables efforts techniques pour produire des viandes toujours plus maigres afin de répondre aux attentes des consommateurs, est aujourd'hui pénalisée par un coût supplémentaire, pour les éleveurs, de 3 euros par bête. Les acteurs économiques souffrent du fait que la répartition de la marge dans l'ensemble de la filière production, transformation, distribution soit inversement proportionnelle au temps passé et à l'investissement consacré à l'élaboration du produit. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position en la matière et les mesures envisageables pour assurer la pérennité de l'activité des éleveurs de porc.

Texte de la réponse

La production porcine française a bénéficié, au cours de l'année 2006, d'une conjoncture favorable grâce à la maîtrise de la production et au dynamisme de la consommation et des exportations. Le cours du porc a ainsi progressé de 5,5% en 2006 par rapport à 2005. La situation des cours s'est dégradée à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, dans le contexte particulier de mise en place d'une nouvelle grille de paiement des porcs, négociée par les organisations professionnelles. Après quelques semaines d'adaptation, les premiers signes d'une reprise des cours ont pu être constatés dans le courant du mois de février. Alors que les élevages porcins seront amenés, au cours des prochaines années, à réaliser des investissements importants afin de mettre aux normes les places de truies gestantes au regard de nouvelles règles sur le bien-être de ces animaux, le Gouvernement est attentif à assurer la pérennité de l'activité des éleveurs de porcs. C'est pourquoi un dispositif de soutien public pour aider les éleveurs à réaliser ces investissements a été présenté à la Commission européenne. Ce dispositif sera mis en place après accord des autorités communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118111

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1455

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3532